

*Initiatives ministérielles*

Toute sanction imposée en vertu du projet de loi C-20 excéderait nécessairement la contribution pécuniaire du gouvernement fédéral au régime d'assurance-maladie de la province.

Ainsi, pour échapper à l'obligation de respecter les normes nationales établies par la Loi canadienne sur la santé, une province devrait se retirer de tous les arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux prévoyant le transfert d'argent du gouvernement fédéral à une province, ce qui serait tout à fait impossible et irréaliste.

Selon la firme d'avocats en question, le projet de loi C-20 a pour effet de modifier la nature des sanctions imposées en vertu de la Loi canadienne sur la santé; au lieu de retirer un privilège, c'est-à-dire l'accès aux crédits fédéraux pour venir compléter le budget provincial en matière de soins de santé, on prévoit l'imposition d'amendes—on refuse plus exactement de transférer des crédits fédéraux destinés à des programmes autres que les soins de santé auxquels la province aurait normalement droit.

Dans ce cas, afin de réaliser ses objectifs et d'éviter d'accorder davantage de crédits, de se pencher sur la question de la réforme fiscale et de bien financer les programmes sociaux du Canada, le Cabinet va voir qui est le plus vulnérable et qui n'a aucun poids politique. Est-ce les pauvres qui reçoivent des prestations sociales par le biais du Régime d'assistance publique du Canada? S'agit-il plutôt des étudiants qui ont besoin de prêts ou des professeurs qui réclament de nouvelles bibliothèques et des établissements de qualité? Qui est vulnérable? Est-ce la ville d'Ottawa? Celle de Winnipeg? Peut-on s'en prendre au programme d'initiatives dans les vieux quartiers? À qui peut-on s'attaquer?

Il s'agit pour le gouvernement fédéral de montrer aux provinces qu'il est le grand patron et qu'il peut prendre de l'argent dans les programmes en question, car il sait pertinemment que les provinces ne mettront pas en danger l'assurance-maladie pour protéger ces petits programmes. Lorsque les provinces doivent choisir entre maintenir un programme d'assurance-maladie ou conserver un programme d'initiatives dans les vieux quartiers, un programme de garde d'enfants dans une petite localité, nous savons le choix qu'elles vont faire, car en tant que politiciens, nous n'ignorons pas ce qui inquiète vraiment les gens. Cependant, c'est là une attitude tout à fait mesquine et méprisante qu'on porte à l'attention des

Canadiens, et il faut former une coalition afin d'empêcher le gouvernement de mener à bien son projet.

Notre parti est fondamentalement en désaccord avec le NPD sur cette question et on a pu s'en apercevoir au comité, ainsi que dans le cadre du débat d'aujourd'hui; nous ne souscrivons pas à la façon dont les néo-démocrates souhaitent modifier la loi. Ils ont évité de discuter de l'article 4 aujourd'hui, car au comité, ils ont adopté la position selon laquelle l'article 4, même imparfait, est préférable à rien du tout.

Mon argument, c'est qu'il faut craindre d'accéder aux désirs d'un gouvernement, surtout un gouvernement de droite comme celui-ci. Il faut craindre de lui donner toute autorité de choisir arbitrairement qui va être vulnérable et qui va payer le prix d'un bon système de soins.

La responsabilité du régime des soins médicaux appartient conjointement au fédéral et au provincial. Nous en profitons tous et, en tant que contribuables, nous y cotisons tous. C'est pour cela qu'il doit être maintenu dans le contexte du régime fiscal et des priorités canadiennes, le domaine sanitaire et social étant parmi les plus élevées de ces priorités.

En répondant aux besoins des Canadiens en matière de santé, on ne peut négliger les autres besoins. Ce n'est pas aussi noble de parler des besoins des pauvres ou des autochtones, et personne ne veut réellement se mouiller en disant qu'ils ont besoin de beaucoup plus d'argent et de ressources. Tout le monde veut éviter cela.

Notre parti veut que l'on sache que nous ne tournerons le dos à personne. Nous n'accepterons pas une mesure législative qui permet au gouvernement de choisir qui il va aider et qui il va négliger afin de maintenir le système de soins actuel. La responsabilité du gouvernement fédéral est d'organiser ses affaires pour que les Canadiens soient persuadés que leur système de soins est protégé et que les groupes défavorisés ne seront pas abandonnés. Notre parti est prêt à s'opposer à ce projet de loi à toutes les étapes. Monsieur le Président, je voudrais parler brièvement d'un autre point que, j'en suis sûr, d'autres députés soulèveront sans doute et dont ils parleront plus en détail, et c'est que ce projet de loi fait une série de modifications, en apparence mineures, à la Loi sur l'assurance-chômage.

Peu après l'adoption de cette mesure, le gouvernement a vu l'économie péricliter encore plus vite qu'avant. Au printemps, nous nous trouverons devant des centaines de milliers de Canadiens qui n'auront plus droit aux presta-